

SELARL HOSTARii 79

Maître Pauline MORIN-OSTERMANN
Commissaire de Justice

EXPÉDITION



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Et le ONZE MARS A 08H00

A LA REQUETE DE :

SOCIETE COOPERATIVE ENTENTE AGRICOLE DE LA PLAINE SAINTONGE AU PLATEAU MELLOIS, société coopérative à forme anonyme à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINTES sous le numéro 781 303 474 dont le siège social est situé 2 Route d'Aunis à LOZAY (17330), agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social,

Laquelle m'expose par l'intermédiaire de Maître Benoit DEVAINE, avocat au Barreau des Deux-Sèvres, demeurant en cette qualité à NIORT (79000), Résidence Montaigne – 13 Avenue de la République, membre de la SCP inter-barreaux ROUDET-BOISSEAU-LEROY-DEVAINE-BOURDEAU-MOLLE, dont le siège est à SAINTES (17100), 87 Avenue Gambetta, laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet.

Je vous requiers à l'effet de dresser un Procès-verbal de description de diverses parcelles de terre et bois appartenant, situées sur les communes de MARSAIS (17700) et de SAINT SATURNIN DU BOIS (17700) selon détail ci-après.

DESIGNATION DES BIENS SAISIS :

1 / Lesquels appartiennent à :

1) Commune de MARSAIS (Charente Maritime), diverses parcelles en nature de terre cadastrées section :

AD n°91 « Les Violettes » pour 56a 54ca (T)
AD n°135 « Les Violettes » pour 53a 51ca (T)
ZB n°8 « La Cagne » pour 99a 49ca (T)
ZB n°9 « La Cagne » pour 5ha 50a 70ca (T)
ZM n°15 « L'Enclave » pour 40a 80ca (T)
ZM n°16 « L'Enclave » pour 14a 70ca (T)
ZM n°17 « L'Enclave » pour 19a 60ca (T)
ZM n°18 « L'Enclave » pour 11a 80ca (T)
ZM n°19 « L'Enclave » pour 11a 60ca (T)

2) Commune de SAINT SATURNIN DU BOIS (Charente Maritime) une parcelle de terre cadastrée section :

B n°225 « Marais de Priar » pour 39a 74ca.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Pauline MORIN-OSTERMANN, Commissaire de Justice associée au sein de la SELARL HOSTARII 79, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à NIORT (Deux-Sèvres), 22 Avenue de Limoges,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTEE CE JOUR sur les communes de MARSAIS (17700) et de SAINT SATURNIN DU BOIS (17700) à l'effet de procéder à la description des parcelles susvisées.

SITUATION GEOGRAPHIQUE GENERALE

L'ensemble des parcelles saisies se situent en Charente-Maritime, à l'Est de la commune de SURGERES (17700). Les parcelles dépendant de la commune de MARSAIS (17700) et de ST SATURNIN DU BOIS (17700) se situent à proximité immédiate de la limite entre les départements de la Charente-Maritime (17) et des Deux-Sèvres (79).

PARCELLES ZM n° 15-16-17-18-19, « L'enclave » – Commune de MARSAIS (17700)

J'ai débuté mes constatations par l'Est du secteur, depuis la départementale D120.

Depuis ladite roue départementale, les parcelles ZM 15-16-17-18-19 sont parfaitement visibles. Il s'agit d'un groupement de cinq parcelles de terre cultivées représentant une contenance totale de 98 ares et 50 centiares

géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 35' 03" W
Latitude : 46° 08' 22" N



PARCELLES ZB n° 8 et 9, « La Cagne » - Commune de MARSAIS (17700)

Puis, j'ai continué mes constatations à l'Ouest des parcelles précédentes.
S'agissant de ces deux parcelles, elles sont à l'état de prairie.

La parcelle ZB n°8 est d'une contenance de 99 ares et 49 centiares et la parcelle ZB n°9 est d'une contenance de 5 hectares 50 ares et 70 centiares.

géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 01° 35' 03" W
Latitude : 46° 08' 22" N



PARCELLES AD n°91 et 135, « Les Violettes » – Commune de MARSAIS (17700)

Depuis les parcelles précédentes, j'ai continué ma direction vers l'Ouest.
Je me trouve à la limite du département des Deux-Sèvres, à l'Est du bourg de Priaires (79210).

Les deux parcelles ont été labourées. La parcelle AD n°91 est d'une contenance de 56 ares et 54 centiares et la parcelle AD n°135 est d'une contenance de 53 ares et 51 centiares.

géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 35' 44" W
Latitude : 46° 08' 30" N

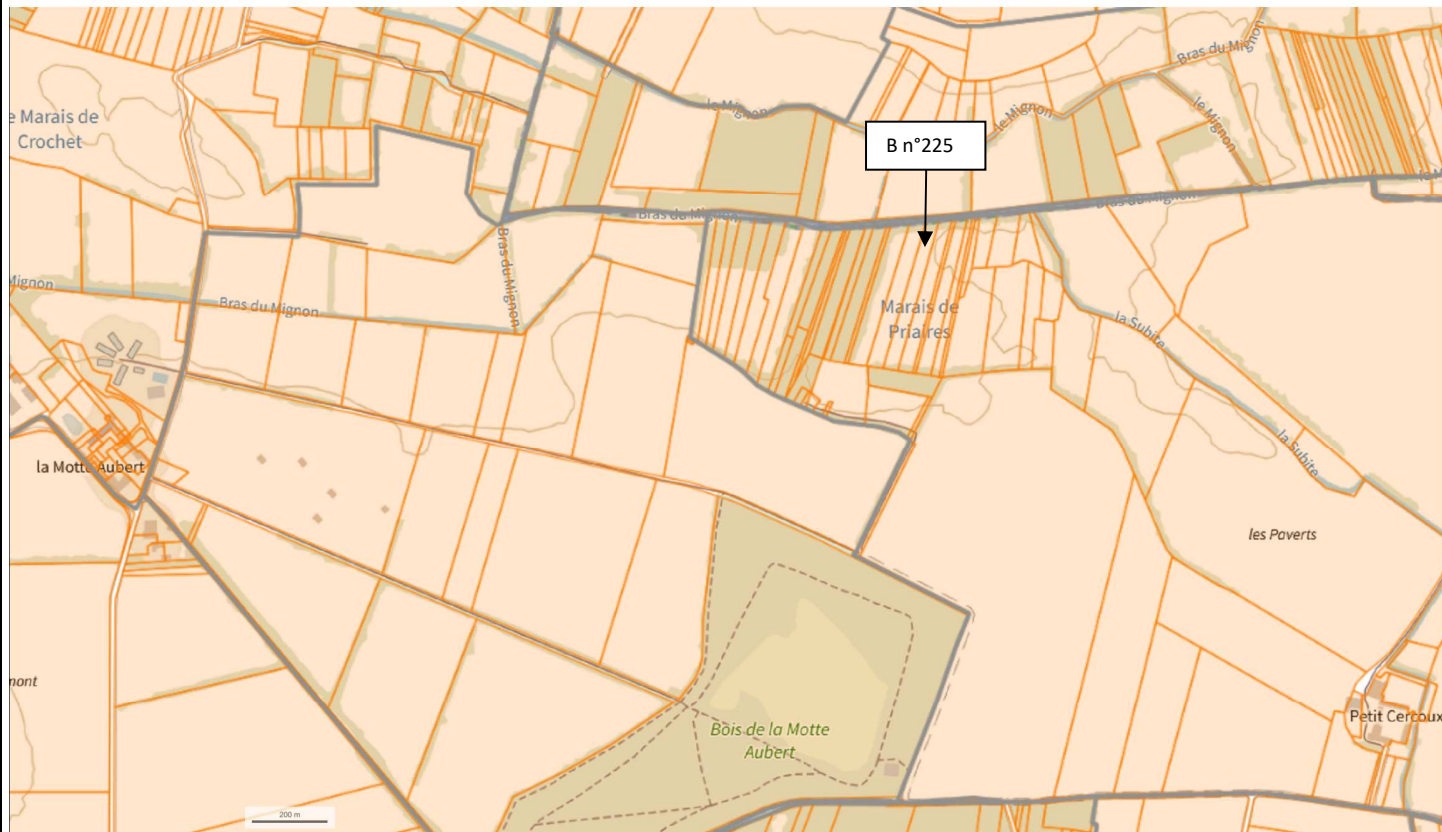


PARCELLE B n°225, « Marais de Priar » – Commune de SAINT SATURNIN DU BOIS (17700)

Depuis le bourg de Priaires (79210), j'ai pris la direction Ouest en empruntant la départementale D315.

La parcelle B n°225 se trouve entre les lieudits « Petit Cercoux » et « La Motte Aubert ». Elle est bordée au Nord par l'un des bras du cours d'eau « Le Mignon » et est d'une contenance de 39 ares et 74 centiares. La parcelle a été labourée.

géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 01° 37' 08" W
Latitude : 48° 09' 31" N



A 12h45, j'ai terminé là mes constatations sur site.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS, à l'appui desquelles j'ai pris quatre photographies à l'aide d'un appareil photo numérique et reproduit un ensemble de 06 plans et vues aériennes tirés du site Géoportail, lesquels sont incorporés au texte et font partie intégrante du constat.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat en deux originaux et une copie, le premier sera conservé au rang des minutes de mon étude, l'expédition et la copie seront remises entre les mains de la société requérante pour servir et valoir ce que de droit.

**Maître Pauline MORIN OSTERMANN
Commissaire de Justice associée**

